

Nanterre, le 3 mai 2024

Mon Pack Entrepreneur

**Une nouvelle solution pour les entrepreneurs individuels et micro-entrepreneurs.
La première offre de ce type sur le marché.**



A quoi sert cette assurance ?

Cette offre packagée couvre l'essentiel des besoins des nouveaux entrepreneurs, exerçant sans salarié, protégeant à la fois l'entrepreneur et sa micro-entreprise :

-  Le matériel professionnel et les marchandises sont protégés quel que soit le lieu d'exercice ou lors d'un déplacement,
-  Les conséquences financières sont couvertes en cas de dommage causé à un tiers, un client ou un fournisseur,
-  La perte de revenus est compensée à la suite d'un accident ou d'une hospitalisation, jusqu'à 30 euros pendant 30 jours maximum.
-  Un accompagnement juridique est proposé en cas de litige avec un client ou un fournisseur,
-  Enfin, une assistance psychologique est disponible en cas d'évènement traumatisant.

Une offre tarifée au plus juste

Le tarif varie de 24,5 euros à 48,5 euros¹ par mois, selon la nature de l'activité et de la présence d'un local à assurer.

Les + de l'offre

Mon Pack Entrepreneur permet aux entrepreneurs individuels et micro-entrepreneurs d'exercer leur activité en toute sérénité qu'ils travaillent à domicile, chez un client, à l'extérieur ou dans un local professionnel dédié :

1. Un contrat « tout en 1 » proposant des garanties de prévoyance (indemnités journalières forfaitaires), de responsabilité civile professionnelle, de dommages aux biens, de protection juridique et d'assistance dans un seul et même contrat,
2. Une solution proposée pour les entrepreneurs avec ou sans local professionnel,
3. Le matériel professionnel couvert en tous lieux,
4. Un accompagnement par un conseiller AXA.

Quels entrepreneurs sont concernés ?

L'offre accompagne ces professionnels dès la création de leur activité jusqu'à ce que leur activité prenne une dimension plus importante comme le recrutement d'un salarié. Les familles d'activités concernées sont les suivantes : le service à la personne et à la vie quotidienne (aide-ménagère par exemple), les prestataires de services (culture, loisirs, bien être, formation, conseil), la petite restauration, le commerce et l'artisanat ou encore les coursiers.

L'offre Mon Pack Entrepreneur est commercialisée par l'ensemble des réseaux d'AXA France à partir du 2 mai 2024.

¹ Le tarif inclus la cotisation mensuelle du contrat : de 24 euros à 48 euros ainsi que la contribution au Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions, fixée à 5,90 € par contrat et par an. Les sommes sont perçues par AXA France à l'échéance des primes ou cotisations entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours.